

DEC100046DR01

*Délégation de signature consentie à Madame Gisèle SAPIRO
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le Délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 – Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 portant création de l'unité UMR8209, intitulée Centre européen de sociologie et de sciences politiques de la Sorbonne, dont le Directeur est Madame Gisèle SAPIRO ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Gisèle SAPIRO, Directeur de l'unité UMR8209, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Gisèle SAPIRO, délégation de signature est donnée à Madame Anne-Catherine WAGNER, Professeur des Universités, Madame Delphine DULONG, Maître de Conférences, Madame Jocelyne PICHOT, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

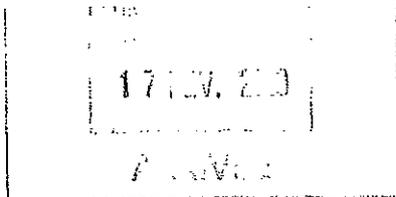
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 4 février 2010



Le Délégué régional

¹ Soit 125 000 Euros HT



DEC100047DR01 UMR8209

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

le Directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 portant création de l'unité UMR8209, intitulée Centre européen de sociologie et de sciences politiques de la Sorbonne, dont le Directeur est Madame Gisèle SAPIRO ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Anne-Catherine WAGNER, Professeur des Universités , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 4 de la décision n°100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne-Catherine WAGNER, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Madame Delphine DULONG, Maître de Conférences .

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne-Catherine WAGNER et de Madame Delphine DULONG, délégation est donnée à Madame Jocelyne PICHOT, Technicienne aux fins mentionnées à l'article 1er .

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **Paris**, le 4 février 2010

le Directeur

A handwritten signature in black ink, consisting of a horizontal line that curves upwards and then downwards, ending in a small hook.